



Interdiction d'exercer le métier de garagiste

Par **stephane1967**, le **30/10/2019** à **14:27**

Bonjour suite à une mise en examen il m'est interdit d'exercer en tant que garagiste puis je recherche un emploi de carrossier mon métier merci

Par **morobar**, le **31/10/2019** à **11:24**

Bonjour,

Garagiste n'est pas mécanicien ni carrossier.

Garagiste est un statut social, mécanicien une profession.

Mon garagiste est un homme d'affaire qui roule en voiture allemande et toujours bien costumé. Je ne connais pas l'étendue de ses connaissances mécaniques, mais je puis imaginer celui de son patrimoine puisqu'il possède plusieurs concessions de différentes marques dans notre région.

Il faut donc analyser l'interdiction pour en faire le tour.